



Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

NH TherAguix annonce le lancement de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris

Grenoble (France), le 28 septembre 2021

- Augmentation de capital d'un montant d'environ 30,0 M€ pouvant être porté à environ 39,7 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation (et sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix)
- Engagements de souscription reçus à hauteur de 9,85 M€ de la part d'actionnaires historiques (Bpifrance, Financière Arbevel, Supernova Invest) et du Groupe Guerbet, expert international de l'imagerie médicale
- Fourchette indicative de prix de l'offre : entre 15,50 € et 18,90 € par action
- Période de souscription : du 28 septembre 2021 au 11 octobre 2021 inclus pour l'offre à prix ouvert (à 17h aux guichets et à 20h par Internet) et jusqu'au 12 octobre 2021 à 12h00 pour le placement global
- Eligible aux PEA et PEA-PME

NH TherAguix, biotech française spécialisée dans le développement de nanomédicaments innovants pour le traitement des cancers par radiothérapie, annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth (code ISIN : FR0013105954 - mnémonique : ALNHT). L'Autorité des marchés financiers (AMF) a approuvé le 27 septembre 2021 le Prospectus sous le numéro 21-416, composé du Document d'enregistrement, approuvé le 10 septembre 2021 sous le numéro I. 21-048, du supplément à ce document d'enregistrement approuvé le 27 septembre 2021 sous le numéro I. 21-055 et d'une Note d'Opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération et reproduit en annexe au présent communiqué).

Géraldine Le Duc, Directrice Générale de NH TherAguix déclare :

« NH TherAguix a pour ambition de démontrer que son candidat médicament AGuIX® permet d'augmenter l'efficacité de la radiothérapie sur les tumeurs solides, tout en préservant les tissus sains environnants. C'est un nouvel espoir pour les patients atteints de cancers et **notre ambition est de faire d'AGuIX® le nouveau standard de soins dans le traitement de certains cancers par radiothérapie.** Pour cela, nous avons développé AGuIX® afin qu'il puisse être intégré dans tous les protocoles de soins actuels, sans modifier la prise en charge des patients. Les indications que nous visons prioritairement comptent notamment le cancer du pancréas, le glioblastome, cancer cérébral le plus fréquent chez l'adulte, et les métastases cérébrales. Ce projet d'introduction en bourse va nous permettre, d'une part, de consolider la situation financière de la Société et, d'autre part, de la doter de moyens supplémentaires en vue de poursuivre le développement du candidat médicament AGuIX, et plus spécifiquement de faire évoluer le pipeline d'essais cliniques actuel (couvrant notamment les indications du glioblastome, du pancréas et des



Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

métastases cérébrales) vers des essais d'enregistrement, dont la Société serait le promoteur. J'espère pouvoir compter sur le soutien de nombreux investisseurs, tant institutionnels que particuliers, pour nous accompagner dans cette aventure humaine et entrepreneuriale. »

Repousser les limites actuelles de la radiothérapie

En matière de lutte contre le cancer, la radiothérapie est l'un des traitements de référence. En effet, 60% des patients atteints de cancer sont soignés par radiothérapie au cours de leur parcours de soins.

Cependant, malgré les avancées technologiques et l'amélioration continue des équipements, la radiothérapie présente des limites en raison des effets néfastes qu'elle provoque sur les tissus sains à proximité de la tumeur. Ces effets secondaires limitent l'efficacité de certains traitements et rendent parfois la radiothérapie inadaptée à certaines formes de cancer.

Une approche théranostique¹ pour une radiothérapie de précision

L'augmentation du différentiel de dose de rayons X entre la tumeur et les tissus sains environnants est désormais le vecteur d'amélioration le plus prometteur en matière de radiothérapie.

Partant de ce constat, NH TherAguix a développé une approche théranostique¹ innovante en nanomédecine : AGuIX®. Conçu pour pouvoir augmenter le différentiel de dose entre la tumeur et les tissus sains et donc pour pouvoir augmenter l'efficacité de la radiothérapie, AGuIX® permet en outre d'effectuer un guidage par imagerie plus précis après ciblage de la tumeur. La combinaison de ces trois propriétés (ciblage, imagerie et traitement) ouvre la voie à une nouvelle génération de radiothérapie de précision.

Le premier candidat médicament « triple action »

Par l'injection d'une seule dose, AGuIX® agit de trois manières complémentaires :

1. **Cibler** : Les nanoparticules sont injectées par voie intraveineuse. Grâce à leur taille de 5 nanomètres, elles s'accumulent naturellement et exclusivement dans la tumeur par un procédé de biodistribution (effet dit EPR²).
2. **Imager** : Grâce à la présence d'atomes de gadolinium au sein de la structure d'AGuIX®, la tumeur est visible avec précision sur l'imagerie par résonance magnétique avant la radiothérapie, permettant ainsi une délimitation de la tumeur en vue du calibrage de la radiothérapie.
3. **Traiter** : Grâce à ses propriétés radiosensibilisantes, AGuIX® amplifierait l'effet des rayons dirigés contre la tumeur, par une interaction physique. En créant un différentiel de dose entre le cancer et les tissus adjacents, il rendrait la radiothérapie plus efficace.

¹ Théranostique : approche thérapeutique alliée à un meilleur diagnostic

² Enhanced Permeability Retention effect : les nanoparticules ont tendance à davantage s'accumuler au niveau de la tumeur que dans les tissus sains, principalement en raison de 2 phénomènes biologiques : le développement anormal des vaisseaux sanguins et l'inefficacité du drainage lymphatique dans les tissus cancéreux.



Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Un candidat médicament adapté au parcours de soins des patients

L'injection d'AGuIX[®] par voie intraveineuse est un élément clé de son efficacité thérapeutique car elle le rend facile à utiliser par le personnel soignant. Elle ne perturbe pas le parcours de soin, et ne nécessite aucun équipement ou entraînement spécifique. Il est également possible de combiner AGuIX[®] avec l'ensemble des technologies de radiothérapie actuelles et futures.

Une preuve de concept forte

La première étude chez l'homme a été réalisée lors de l'essai de Phase 1b portant sur les métastases cérébrales chez 15 patients, **NANORAD 1**, qui a tout d'abord permis d'établir l'absence de toxicité et d'effets indésirables liés à AGuIX[®]. Au-delà des paramètres de sécurité, cette étude a mis en évidence un bénéfice clinique avec une survie globale encourageante et a permis de valider le triple effet d'AGuIX[®] après injection (cibler, imager, traiter). Enfin, un effet-dose a été mis en évidence : plus la concentration en AGuIX[®] est importante dans les métastases cérébrales, plus leur taille diminue et donc meilleure est la réponse au traitement.³

Les observations préliminaires de l'essai en cours de Phase 2 **NANORAD 2**, portant sur les métastases cérébrales, montrent une tolérance et une prise de contraste en parfaite cohérence avec les résultats de l'essai de Phase 1. Il semble aussi que les signaux d'activité d'AGuIX[®] déjà cités, à savoir une réponse de radiosensibilisation en relation avec une amélioration du contrôle du volume tumoral et de la survie, puissent être observés ici. Ces observations très préliminaires révèlent une tendance qu'il conviendra de confirmer ou d'infirmer en s'appuyant sur l'existence du bras contrôle et la force statistique de l'essai si elle est suffisante.

Un potentiel pan-cancer déployé au travers de 8 essais cliniques de Phase 1 et 2, dont 3 sont déjà en cours de recrutement, 4 ont obtenu l'autorisation des autorités de santé et 1 est en préparation

Les propriétés d'AGuIX[®] présentent un potentiel d'application "pan-cancer" : le mode d'injection par intraveineuse, combiné à la capacité d'AGuIX[®] à cibler précisément la tumeur permet de traiter des types de cancer difficilement accessibles par injection intra tumorale. A ce stade, toutes les tumeurs injectées ont pu être visualisées par IRM (49 patients).

Markus Loeffler, Directeur médical de NH TherAguix, commente :

« Les résultats de l'étude de Phase 1 sont très encourageants. NH TherAguix est maintenant entrée en Phase 2 avec deux essais cliniques portant sur la radiothérapie des métastases cérébrales, soit par radiothérapie du cerveau entier (**NANORAD 2**), soit de manière complémentaire par radiochirurgie/radiothérapie stéréotaxique (**NANOBRAINMETS**), et a également un essai de Phase 1 portant sur le cancer avancé du col de l'utérus (**NANOCOL**). Le lancement d'autres essais en Europe et aux

³ Targeting brain metastases with ultras-small theranostic nanoparticles, a first-in-human trial from an MRI perspective. Verry C *et al.* **Science Advances**. 2020





















Theranostic AGuIX nanoparticles as radiosensitizer: A phase I, dose-escalation study in patients with multiple brain metastases (NANO-RAD trial) Verry C. *et al.* **Radiotherapy & Oncology**, 2021

Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Etats-Unis, en partenariat avec des instituts de recherche contre le cancer mondialement reconnus, est une étape stratégique très importante pour NH TherAguix. »

D'ici fin 2021, la technologie AGuIX® devrait être déployée au travers de 7 essais cliniques de Phase 1 et 2, dont 3 sont déjà en cours de recrutement et 4 ont obtenu l'autorisation des autorités de santé :

| Indications | Protocole ¹ | Pays | Préclinique | Phase Clinique | | | Partenaires | Prochain jalon |
|---|---|---|---|---|---|---|---|----------------------------|
| | | | | Phase 1 | Phase 2 | Phase 3 | | |
| Métastases cérébrales | NANORAD 2 100(50) |  |  | Essai achevé et publié | Recrutement en cours 51 / 100 | |  | Rapport Interim T1-2022 |
| |  NANOBRAINMETS 136 (67) |  | | Recrutement en cours 0/136 |  | Rapport Interim T3-2023 | | |
| Col de l'utérus | NANOCOL 12(12) |  |  | Recrutement en cours 9/12 | |  | Résultats Phase 1 T2-2022 | |
| Pancréas / Poumon | NANOSMART 100 (60) |  |  | Protocole Phase 1-2 APPROUVE | |  | Démarrage Phase 1 T4-2021 | |
| | | | |  | | | | |
| Glioblastome | NANOGBM 66(46) |  |  | Protocole Phase 1-2 APPROUVE | |  | Démarrage Phase 1 T4-2021 | |
| Autres indications (Rectum, Tête & Cou...) | NANOPRO 46 (46) |  |  | NANOPRO-APPROUVE Ph2 NANORT-MSK - APPROUVE Ph2 NANOREC - PREPARATION Ph1-2 | |  | Démarrage T4 2021 | |
| | NANORT-MSK 132 (66) | | | | | | | |
| | NANOREC 34 (34) | | | | |  | S1 2022 | |

Note 1 : Les patients non traités par AGuIX constituent le bras contrôle

Lancement d'Essai(s) d'enregistrement(s) prévu(s) en 2022

***ODD (Orphan Drug Designation) :** obtention du statut de candidat médicament orphelin aux Etats-Unis, ce qui permet de prétendre à une voie d'enregistrement plus rapide (Fast Track) en cas de résultats probants.

Stratégie de développement clinique

La stratégie de développement clinique d'AGuIX® vise à exploiter son **potentiel pan-cancer avec un objectif d'enregistrement aussi rapide que possible dans les cancers primaires et orphelins tels que le cancer du pancréas ou le glioblastome**, pour lesquels l'arsenal thérapeutique est très limité et qui représentent une opportunité de marché importante. Pour ces indications, la Société opère en partenariat avec des instituts de renom tels que le Dana-Farber Cancer Institute à Harvard. La Société vise en parallèle un marché plus large, celui du traitement des métastases cérébrales, indication où des résultats ont déjà été acquis par la Société, dont le potentiel est important de par son incidence, et sur lequel le nombre de concurrents est limité. Enfin, la Société envisage le développement d'AGuIX® pour traiter d'autres indications. A ce titre,



Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

elle favorise la mise en œuvre d'essais cliniques financés par des subventions de recherche dans le cadre de collaborations académiques, afin de lui permettre de collecter des données cliniques et scientifiques, tout en préservant ses ressources financières.

Un soutien financier et industriel

En 2019, la société a connu une croissance forte avec une levée de fonds de Série A de 12,3 millions d'euros auprès de fonds de capital-risque de renom (BPI Innobio2, Arbevel, Omnes et Supernova). Grâce à ce financement, la Société a pu démarrer ses essais cliniques de Phase 2 et financer une mise à l'échelle de la production de son médicament expérimental, en partenariat avec Sanofi, laboratoire qui produit la nanoparticule AGuIX®.

Eligibilité de l'offre aux PEA et PEA-PME

NH TherAguix annonce respecter les critères d'éligibilité au dispositif PEA-PME précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D. 221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions NH TherAguix peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus, approuvé par l'AMF en date du 27 septembre 2021 sous le numéro 21-416, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la Société ainsi que sur les sites internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org>) et de NH TherAguix (<https://investir.nhtheraguix.com>). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur le marché Euronext Growth à Paris.

Facteurs de risque

Les risques liés à la poursuite du bon déroulement du développement clinique d'AGuIX®, et plus généralement les facteurs de risque auxquels la Société est exposée sont présentés au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement et à la section 3 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives de NH TherAguix, ainsi que sur le prix de marché des actions de NH TherAguix.

Intermédiaires financiers et conseils



Coordinateur Global
et Teneur de Livre
Associé



Teneur de Livre
Associé



Agence de
Communication
Financière



Conseil Juridique



Commissaires
aux comptes



Commissaires
aux comptes



Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

PRINCIPALES MODALITES DE L'OPERATION

▪ CAPITAL SOCIAL AVANT L'OPERATION

Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 244.081,00 euros divisé en 6.102.025 actions de 0,04 € de nominal chacune.

▪ CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

- Libellé : NH TherAguix
- Code mnémorique : ALNHT
- Code ISIN : FR0013105954
- Marché de cotation : Euronext Growth Paris
- Classification ICB : 20103010 – Biotechnology
- LEI : 9695007Z8UJ5AFRZQN66
- Eligibilité au dispositif PEA « PME-ETI »

▪ FOURCHETTE INDICATIVE DE PRIX

Entre 15,50 euros et 18,90 euros par action nouvelle. Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du prix de l'offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative.

▪ TAILLE INITIALE DE DE L'OFFRE

L'Offre s'effectuera par la mise sur le marché de 1.744.187 actions nouvelles à émettre, pouvant être portées à 2.005.815 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et augmentées de 300.872 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, soit un maximum de 2.306.687 actions offertes en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

▪ MONTANT BRUT DE L'OPERATION

Un montant d'environ 30 M€ pouvant être porté à un montant d'environ 34,5 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, et à un montant d'environ 39,7 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'Offre, soit 17,20 euros).

▪ PRODUIT NET DE L'EMISSION

Un montant net d'environ 27,2 M€ pouvant être porté à environ 31,4 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un montant d'environ 36,3 M€ en cas d'exercice intégral à la fois de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 17,20 euros).



Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

■ STRUCTURE DE L'OFFRE

La diffusion des actions offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou « OPO »), étant précisé que :
 - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions) ;
 - les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant :
 - un placement en France ;
 - un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Canada et de l'Australie ; et
 - un placement privé aux Etats-Unis au profit d'un nombre limité de « *qualified institutional buyers* » tel que ce terme est défini par la règle 144A du U.S. Securities Act de 1933 (tel qu'amendé) (le « Securities Act »), dans le cadre d'une exemption aux obligations d'enregistrement prévue pour les placements privés en vertu de l'article 4(a)(2) du Securities Act.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'offre (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

■ ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.

Engagement de conservation des actionnaires de la Société : tous les actionnaires et porteurs de titres donnant accès au capital de la Société consentiront aux Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation portant sur les actions détenues à la date de fixation du prix de l'Offre pour une période de 270 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

■ ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION

Le FCPI InnoBio 2, représenté par Bpifrance Investissement, le FCPI Arbevel Life Sciences Crossover I, représenté par Financière Arbevel et le FCPI Supernova 2, représenté par Supernova Invest, se sont engagés à placer chacun un ordre de souscription dans le livre d'ordres d'un montant maximum de 3,00 millions d'euros, 2,35 millions d'euros et 1,50 millions d'euros respectivement. En outre, Guerbet, société française experte internationale de l'imagerie médicale (diagnostique et interventionnelle) et cotée sur Euronext Paris, s'est engagée à placer un ordre de 3,00 millions d'euros dans le livre d'ordres. Ces ordres, qui représentent donc 32,8% du produit brut de l'Offre (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix et en cas d'Offre souscrite à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option



Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

de Surallocation), ont vocation à être servis prioritairement et en intégralité, étant précisé qu'ils pourront néanmoins être réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des actions nouvelles).

L'investissement de Guerbet intervient alors que les deux sociétés ont commencé à discuter d'une possible collaboration sur l'intelligence artificielle au service des essais cliniques sur le pancréas et le glioblastome tel que développé par la Société. En juillet dernier, la Société et Guerbet ont ainsi soumissionné ensemble pour obtenir un financement de l'Etat (dans le cadre d'un Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC)) dans ce domaine. Indépendamment des chances (limitées) d'obtenir un tel financement, l'accord signé le 23 septembre 2021 sur l'engagement de souscription de Guerbet prévoit que les deux sociétés discuteront du champ d'une collaboration concernant la plateforme AGuIX puis négocieront de bonne foi un accord de collaboration à cet effet.

■ CALENDRIER INDICATIF

| | |
|-------------------|--|
| 27 septembre 2021 | - Approbation du Prospectus par l'AMF |
| 28 septembre 2021 | - Ouverture de l'offre à prix ouvert et du placement global |
| 11 octobre 2021 | - Clôture de l'offre à prix ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet |
| 12 octobre 2021 | - Clôture du placement global à 12 heures (heure de Paris), - Diffusion du communiqué de presse annonçant le résultat de l'offre |
| 14 octobre 2021 | - Règlement-livraison de l'offre à prix ouvert et du placement global |
| 15 octobre 2021 | - Début des négociations sur Euronext Growth - Début de la période de stabilisation éventuelle |
| 10 novembre 2021 | - Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation - Fin de la période de stabilisation éventuelle |

Retrouvez toute l'information relative au projet d'introduction en bourse de NH TherAguix sur :

<https://investir.nhtheraguix.com>

A propos de NH TherAguix (www.nhtheraguix.com)

NH TherAguix est une société française de biotechnologie basée à Grenoble et créée en 2015 par deux scientifiques cofondateurs, le Pr Olivier Tillement (conseiller scientifique de NH TherAguix et directeur de l'équipe Fennec, Institut Lumière Matière, Université Lyon 1) et Géraldine Le Duc (Directrice Générale de NH TherAguix), après 10 ans de recherche préclinique. La technologie du candidat médicament AGuIX® est soutenue par 14 familles de brevets et plus de 70 publications scientifiques. La production d'AGuIX® est assurée par des partenaires tels que Sanofi et Carbogen. L'équipe est actuellement composée de 19 personnes et son conseil d'administration est présidé par Hervé Brailly (cofondateur et actuel président



Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

du conseil de surveillance d'Innate Pharma). La Société devrait se déployer d'ici fin 2021 sur 8 essais cliniques de Phase 1b et 2 dont 3 sont déjà en cours de recrutement et 7 approuvés par les autorités réglementaires, avec un focus particulier sur la neuro-oncologie (métastases cérébrales, glioblastome), les cancers du pancréas et du poumon et le cancer avancé du col de l'utérus.

Contacts :

Géraldine Le Duc
**Directrice Générale
et cofondatrice**
leduc@nhtheraguix.com

Isabelle Dray
Relations Presse
idray@actifin.fr

Jean-Yves Barbara
Communication financière
iybarbara@actifin.fr

Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par NH TherAguix des actions (les « **Actions** ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. NH TherAguix n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« **offre au public d'Actions** » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces Actions.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« *investment professionals* ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii)



Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. NH TherAguix n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels NH TherAguix est présente.

En cas de surallocation, Bryan Garnier Securities (ou toute entité agissant pour son compte) en qualité d'agent de la stabilisation agissant au nom et pour le compte de l'ensemble des teneurs de livre associés, pourra, sans y être tenu, et avec la faculté d'y mettre fin à tout moment, à compter du début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth à Paris, soit, selon le calendrier indicatif, du 15 octobre 2021 jusqu'au 10 novembre 2021 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions NH TherAguix, dans le respect de la législation et de la réglementation applicable et notamment du règlement (UE) 596/2014 complété par le règlement délégué (EU) 2016/1052. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions NH TherAguix et sont susceptibles d'affecter leur cours.

MiFID II gouvernance produits / marché cible : Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales, l'évaluation du marché cible relatif aux actions offertes dans le cadre de l'Offre (les « Actions Offertes ») a conduit à la conclusion suivante: (i) le marché cible des Actions Offertes est constitué de contreparties éligibles, de clients professionnels et de clients de détails, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) tous les canaux de distribution des Actions Offertes sont appropriés (l'« Evaluation du Marché Cible »). Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les Actions Offertes (un « distributeur ») devra tenir compte de l'Evaluation du Marché Cible réalisée par les producteurs ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Actions Offertes (en adoptant ou en affinant l'Evaluation du Marché Cible réalisée par les producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

L'Evaluation du Marché Cible est réalisée aux seules fins du processus d'approbation du produit par le producteur et ne constitue ni une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de MiFID II ni une recommandation d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.



Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

Nonobstant l'Évaluation du Marché Cible, l'attention des distributeurs est attirée sur le fait que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; et qu'un investissement dans les Actions Offertes n'est adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, et sont capables (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

RESUME DU PROSPECTUS

| Section 1 - Introduction | |
|--|--|
| 1.1 | Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières Libellé pour les actions : NH TherAguix – Code ISIN : FR0013105954 – Code Mnémonique : ALNHT |
| 1.2 | Identité et coordonnées de l'émetteur NH TherAguix, dont le siège social est situé : 29 Chemin du Vieux Chêne, Tarmac, 38240 Meylan, France (la « Société ») Code LEI : 9695007Z8UJ5AFRZQN66 |
| 1.3 | Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le prospectus Autorité des marchés financiers (AMF), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 |
| 1.4 | Date d'approbation du prospectus : 27 septembre 2021 |
| 1.5 | Avertissements : Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen par l'investisseur du Prospectus dans son ensemble. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant est susceptible, en vertu du droit national, de devoir supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais seulement si, lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent ou ne fournit pas les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières. L'information faisant l'objet du Prospectus permet de rétablir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société. |
| Section 2 - Informations clés sur l'émetteur | |
| Point 2.1 - Emetteur des valeurs mobilières | |
| 2.1.1 | Siège social / Forme juridique / LEI / Droit applicable / Pays d'origine - Siège social : 29 Chemin du Vieux Chêne, Tarmac, 38240 Meylan, France - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration - LEI : 9695007Z8UJ5AFRZQN66 - Droit applicable / Pays d'origine : droit français / France |
| 2.1.2 | Principales activités <ul style="list-style-type: none"> • La Société travaille au développement d'un médicament candidat (AGuIX) dont il est espéré que combiné à la radiothérapie il permette d'en améliorer significativement l'efficacité. Les pathologies visées à ce stade comptent notamment les métastases cérébrales, le cancer avancé du col de l'utérus, le cancer du pancréas et le cancer du poumon, le glioblastome, et potentiellement le cancer de la tête et du cou, le cancer du rectum et les cancers musculo-squelettiques. • L'action de ce médicament candidat a été évaluée dans le cadre d'études in vitro et in vivo, et dans le cadre d'une étude « First in Human » de Phase 1 portant sur les métastases cérébrales chez 15 patients qui s'est terminée en 2019. Les résultats encourageants de cette étude de phase 1 ont fait l'objet de 2 publications dans des revues scientifiques. • Ce médicament candidat a été initialement développé et breveté dans le cadre de collaborations académiques. Les droits d'exploitation au niveau mondial ont été exclusivement licenciés à la Société jusqu'à l'expiration des brevets. La Société a en outre déposé de nouveaux brevets portant sur des améliorations de sa technologie (méthodes de synthèses, utilisations thérapeutiques, nanoparticules avec des fonctionnalités additionnelles) qu'elle détient en intégralité ou en copropriété. • Les spécificités et propriétés potentielles du médicament candidat et les études in vitro et in vivo réalisées par la Société et/ou ses partenaires sur ce médicament candidat et enfin les résultats de l'étude de Phase 1 (15 patients) menée par la Société ont fait l'objet de plus de 70 publications dans des revues scientifiques. • Aujourd'hui la Société a pour ambition de mener des études cliniques incluant des populations de patients plus étendues dans différents types d'indications, qui se dérouleront sur plusieurs années, en vue le cas échéant et sous réserve de résultats positifs sur ces études de Phase II et III de solliciter au plus tôt en 2025 un enregistrement du médicament candidat auprès des autorités de santé dans l'une au moins |

Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

| | |
|--|---|
| | <p>des indications précitées. A ce stade, la Société est concentrée sur 8 essais / 8 indications dont 3 sont en cours de recrutement, 4 ont obtenu le feu vert des autorités réglementaires et doivent démarrer en 2021 et 1 est en préparation.</p> <ul style="list-style-type: none"> La Société est à la recherche de financements pour pouvoir décliner cette stratégie de développement en vue de financer ses essais cliniques, puis de solliciter au plus tôt en 2025 l'enregistrement du médicament candidat dans l'une des indications. |
|--|---|

2.1.3 Principaux actionnaires
A la date du Prospectus, l'actionariat de la Société (sur une base non diluée et en prenant en compte la division des actions de la Société par vingt-cinq qui prendra effet au plus tard à la date de l'admission des actions de la Société sur Euronext Growth) est le suivant :

| Actionnaires | Nombre d'actions | Pourcentage du capital | Nombre de droits de vote | Pourcentage des droits de vote |
|--------------------------|------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Bpifrance Investissement | 1.326.000 | 21,8% | 1.326.000 | 21,8% |
| Concert Arbevel | 653.250 | 10,7% | 653.250 | 10,7% |
| Omnes Capital | 653.200 | 10,7% | 653.200 | 10,7% |
| Supernova Invest | 336.600 | 5,5% | 336.600 | 5,5% |
| Autres investisseurs | 86.975 | 1,4% | 86.975 | 1,4% |
| Total investisseurs | 3.056.025 | 50,1% | 3.056.025 | 50,1% |
| Géraldine Le Duc | 627.000 | 10,3% | 627.000 | 10,3% |
| Olivier Tillement | 575.750 | 9,4% | 575.750 | 9,4% |
| Total fondateurs | 1.202.750 | 19,7% | 1.202.750 | 19,7% |
| HOLA ⁷ | 466.250 | 7,7% | 466.250 | 7,7% |
| Nano-H | 362.500 | 5,9% | 362.500 | 5,9% |
| Autres actionnaires | 1.014.500 | 16,6% | 1.014.500 | 16,6% |
| TOTAL | 6.102.025 | 100% | 6.102.025 | 100% |

Aucun actionnaire ne contrôle la Société.

2.1.4 Identité du principal dirigeant : Géraldine Le Duc, Directrice Générale

Point 2.2 - Informations financières clés concernant l'émetteur

2.2.1 Informations financières historiques : Les éléments financiers présentés ci-dessous sont issus des états financiers annuels pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020, établis sur une base volontaire conformément aux normes comptables IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne :

Compte de résultat

| Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global simplifié (en milliers d'euros) | 31/12/2020 (12 mois) | 31/12/2019 (12 mois) |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Produits des activités ordinaires | 1 324 | 972 |
| Recherche et développement | (4 492) | (3 474) |
| Frais généraux et administratifs | (1 108) | (604) |
| Charges des activités opérationnelles | (5 601) | (4 078) |
| Résultat Opérationnel | (4 277) | (3 106) |
| Résultat Financier | (69) | 403 |
| Charge d'impôt | - | - |
| Résultat net | (4 345) | (2 703) |
| Autres éléments du résultat global | | |
| Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat | (3) | 1 |
| Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies | (3) | 1 |
| Impôts liés | - | - |
| RESULTAT GLOBAL | (4 349) | (2 702) |

Bilan

Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

| Etat de la situation financière simplifiée (en milliers d'euros) | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|
| ACTIF | 31/12/2020 | 31/12/2019 | 01/01/2019 |
| Immobilisations incorporelles | 1 069 | 715 | 778 |
| Immobilisations corporelles | 86 | 53 | 1 |
| Immobilisations financières | 55 | 55 | 5 |
| Total actifs non courants | 1 210 | 823 | 784 |
| Autres actifs courants | 1 942 | 1 427 | 718 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5 186 | 2 945 | 882 |
| Total actifs courants | 7 127 | 4 372 | 1 600 |
| TOTAL ACTIF | 8 338 | 5 195 | 2 383 |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | 31/12/2020 | 31/12/2019 | 01/01/2019 |
| Capitaux propres | 572 | 248 | 529 |
| Provisions | 26 | 10 | 7 |
| Dettes financières non courantes | 3 698 | 2 260 | 730 |
| Total passifs non courants | 3 724 | 2 270 | 737 |
| Dettes financières courantes | 1 632 | 532 | 406 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 020 | 2 003 | 628 |
| Autres passifs courants | 391 | 143 | 83 |
| Total passifs courants | 4 042 | 2 677 | 1 117 |
| TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES | 8 338 | 5 195 | 2 383 |

Tableau de flux de trésorerie

| Etat des flux de trésorerie simplifié (en milliers d'euros) | 31/12/2020 (12 mois) | 31/12/2019 (12 mois) |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Flux de trésorerie générés par l'activité | (4 414) | (2 352) |
| Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement | (37) | (98) |
| Flux de trésorerie générés par les activités de financement | 6 692 | 4 513 |
| VARIATION DE TRESORERIE | 2 241 | 2 063 |
| TRESORERIE A L'OUVERTURE | 2 945 | 882 |
| TRESORERIE A LA CLOTURE | 5 186 | 2 945 |

Perspectives et objectifs financiers : La Société est une société de recherche et développement qui, à ce stade, n'a aucune activité commerciale. Ses indicateurs clés de performance opérationnelle sont les avancées de son portefeuille de d'essais cliniques et de sa plateforme technologique AGuIX. Son indicateur clé de performance financière est son horizon de trésorerie, au regard de ses programmes de développement.

2.2.2 Informations pro forma : Sans objet.

2.2.3 Réserves sur les informations financières historiques : Sans objet.

Point 2.3 - Risques spécifiques à l'émetteur

2.3.1 Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

| Facteurs de risque | Probabilité | Impact négatif |
|--|-------------|----------------|
| Risque lié à l'échec d'AGuIX, l'unique plateforme technologique de la Société | Elevée | Critique |
| Risque lié à la conduite des essais cliniques | Elevée | Critique |
| Risque lié à la dépendance à des tiers pour la production de ses nanoparticules d'AGuIX (dont Sanofi, Carbogen Amcis et Quality Assistance) | Elevée | Critique |
| Risque lié au recrutement des patients pour les essais cliniques | Elevée | Elevé |
| Risque lié à la divulgation d'informations par des tiers ou des salariés | Elevée | Elevé |
| Risque lié à la contestation de la propriété intellectuelle de la Société par des instituts universitaires et d'autres organismes de recherche avec publics qui la Société collabore | Elevée | Elevé |
| Risque relatif aux pertes historiques et futures | Elevée | Elevé |
| Risque de dilution compte tenu des instruments dilutifs en circulation (BSA et BSPCE) | Elevée | Modéré |

Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

| | | | |
|--|---|--------------------|-----------------------|
| | Risque lié à la dépendance vis-à-vis de collaborateurs clés et au recrutement de nouveaux collaborateurs | Modérée | Critique |
| | Risque lié à la mise sur le marché des médicaments | Modérée | Critique |
| Section 3 - Informations clés sur les valeurs mobilières | | | |
| Point 3.1 - Principales caractéristiques des valeurs mobilières | | | |
| 3.1.1 | <p>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations</p> <p>Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris (« Euronext Growth ») est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société, soit 6.102.025 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,04 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes ») ; et – un nombre maximum de 1.744.187 actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public pouvant être augmenté d'un nombre maximum de 261.628 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (correspondant, à titre indicatif, à un montant de 34.500.018,00 euros, prime d'émission incluse, sur la base d'un Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-dessous) égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (les « Actions Nouvelles Initiales ») pouvant être augmenté d'un nombre maximum de 300.872 actions ordinaires nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (correspondant, à titre indicatif, à un montant de 5.174.998,40 euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et, avec les Actions Nouvelles Initiales, les « Actions Nouvelles »). <p>Assimilation aux Actions Existantes : les Actions Nouvelles seront toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes.</p> <p>Date de jouissance : les Actions Nouvelles seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.</p> | | |
| 3.1.2 | Devise d'émission / Dénomination : Devise : Euro – Libellé pour les actions : NH TherAguix – Mnémonique : ALNHT | | |
| 3.1.3 | Nombre d'actions émises : Voir 3.1.1 ci-dessus. | | |
| 3.1.4 | Droits attachés aux actions : (i) Droit à dividendes et un droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales des actionnaires (iii) droit de vote (sans droit de vote double), (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. | | |
| 3.1.5 | Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité : Sans objet. | | |
| 3.1.6 | Restrictions au libre transfert des valeurs mobilières : Sans objet. | | |
| 3.1.7 | Politique en matière de dividendes : A la date du Prospectus, aucune distribution de dividende ou de réserve n'a été décidée depuis la constitution de la Société. A l'avenir, la Société entend favoriser sa croissance et dans l'hypothèse de versements de dividendes, ceux-ci seront limités au seul résultat net de l'exercice social diminué des produits financiers et des produits exceptionnels du même exercice social. | | |
| Point 3.2 - Lieu de négociation des valeurs mobilières | | | |
| 3.2.1 | Demande d'inscription à la négociation : L'inscription des Actions Existantes et des Actions Nouvelles est demandée sur Euronext Growth. Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation n'a été formulée par la Société. | | |
| Point 3.3 – Garantie | | | |
| 3.3.1 | L'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie par lequel les Teneurs de Livre Associés, agissant non solidairement entre eux, s'engageront chacun à concurrence d'un nombre maximal d'Actions Nouvelles, à faire souscrire et libérer ou le cas échéant à souscrire et libérer eux-mêmes, les Actions Nouvelles au Prix de l'Offre à la date de règlement-livraison. | | |
| Point 3.4 - Principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières | | | |
| 3.4.1 | Principaux risques propres aux valeurs mobilières | | |
| | Intitulé du risque | Probabilité | Impact négatif |
| | Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante | Elevé | Elevé |

Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

| | | |
|--|--------|--------|
| Les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer | Elevé | Elevé |
| La cession par les principaux actionnaires de la Société d'un nombre important d'actions de la Société à l'issue de leur période de conservation pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société | Modéré | Faible |
| L'insuffisance des souscriptions pourrait entraîner la réduction de l'augmentation de capital, voire l'annulation de l'Offre dans l'hypothèse où les souscriptions reçues n'atteindraient pas 75% du montant initialement prévu pour l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre | Faible | Elevé |
| La non-signature ou la résiliation du Contrat de Garantie pourrait entraîner une annulation de l'Offre | Faible | Elevé |

Section 4 - Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières

Point 4.1 - Conditions et calendrier de l'Offre

4.1.1 Modalités et conditions de l'Offre

Structure de l'Offre : Il est prévu que la diffusion des Actions Nouvelles soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant : (i) une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou « **OPO** ») et (ii) un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant un placement privé (x) en France, (y) international dans certains pays (à l'exception, notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon) et (z) aux Etats-Unis au profit d'un nombre limité de « *qualified institutional buyers* » tel que ce terme est défini par la règle 144A du U.S. Securities Act de 1933 (tel qu'amendé) (le « **Securities Act** »), dans le cadre d'une exemption aux obligations d'enregistrement prévue pour les placements privés en vertu de l'article 4(a)(2) du Securities Act.

Un minimum de 10% du nombre d'Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre (hors exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) sera offert dans le cadre de l'OPO.

Clause d'Extension : La Société pourra, en fonction de l'importance de la demande et après consultation avec les Teneurs de Livre Associés (tel que ce terme est défini ci-dessous), décider d'émettre un nombre maximum d'Actions Nouvelles égal à 15% du nombre d'Actions Nouvelles Initiales, soit un maximum de 261.628 Actions Nouvelles (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation La Société consentira à Bryan Garnier Securities, une option permettant la souscription ou l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% du nombre d'Actions Nouvelles Initiales, soit un maximum de 300.872 Actions Nouvelles Supplémentaires (l'« **Option de Surallocation** »).

Fourchette indicative de prix et méthodes de fixation du Prix de l'Offre : le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »). Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette arrêtée par le conseil d'administration de la Société le 24 septembre 2021 comprise entre 15,50 et 18,90 euros par action. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre (inclus). Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification significative des modalités initialement arrêtées pour l'Offre non prévue par la Note d'Opération, une note complémentaire au Prospectus serait soumise à l'approbation de l'AMF.

Méthodes de fixation du Prix de l'Offre : le Prix de l'Offre sera fixé par le conseil d'administration le 12 octobre 2021 selon le calendrier indicatif et résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global, selon la technique dite de « *construction du livre d'ordres* » telle que développée par les usages professionnels.

Produit brut et produit net de l'Offre : sur la base du point médian de la fourchette de prix, soit 17,20 euros :

| En M€ | Emission à 75% ¹ | Offre à 100% ² | Après Clause d'Extension et avant Option de Surallocation ² | Après Clause d'Extension et Option de Surallocation ² |
|--------------------------|-----------------------------|---------------------------|--|--|
| Produit brut | 20,3 | 30,0 | 34,5 | 39,7 |
| Dépenses estimées | 2,2 | 2,8 | 3,1 | 3,4 |
| Produit net | 18,1 | 27,2 | 31,4 | 36,3 |

¹ Sur la base de la borne inférieure de la fourchette de prix

² Sur la base du point médian de la fourchette de prix

La capitalisation boursière théorique de la Société après l'Offre (sur la base de la fourchette de prix) serait la suivante :

| En millions d'euros | Emission à 75% | Offre à 100% | Après Clause d'Extension et avant Option de Surallocation | Après Clause d'Extension et Option de Surallocation |
|-------------------------|----------------|--------------|---|---|
| Borne inférieure | 114,9 | 121,6 | 125,7 | 130,3 |

Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

| | | | | |
|-------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Point médian | 127,5 | 135,0 | 139,5 | 144,6 |
| Borne supérieure | 140,1 | 148,3 | 153,2 | 158,9 |

Calendrier indicatif de l'opération

27 septembre 2021 Approbation du Prospectus par l'AMF

28 septembre 2021 Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO / Ouverture de l'OPO et du Placement Global

11 octobre 2021 Clôture de l'OPO à 17 heures (souscriptions aux guichets) et à 20 heures (souscriptions par Internet)

12 octobre 2021 Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) / Fixation du Prix de l'Offre Signature du Contrat de Garantie Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre / Diffusion du communiqué indiquant le Prix de l'Offre et le résultat de l'Offre

14 octobre 2021 Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global

15 octobre 2021 Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth sur une ligne de cotation intitulée « NH TherAguix » / Début de la période de stabilisation éventuelle

10 novembre 2021 Date limite d'exercice de l'option de surallocation / de la fin de la période de stabilisation éventuelle

Engagements de souscription reçus : Le FPCI InnoBio 2, représenté par Bpifrance Investissement, le FCPI Arbevel Life Sciences Crossover I, représenté par Financière Arbevel et le FCPI Supernova 2, représenté par Supernova Invest, se sont engagés à placer chacun un ordre de souscription dans le livre d'ordres d'un montant maximum de 3,00 millions d'euros, 2,35 millions d'euros et 1,50 millions d'euros respectivement. En outre, Guerbet, société française experte internationale de l'imagerie médicale (diagnostique et interventionnelle) et cotée sur Euronext Paris, s'est engagée à placer un ordre de 3,00 millions d'euros dans le livre d'ordres. Ces ordres, formulés à tout prix dans la limite de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix, représentent 32,8% du produit brut de l'Offre (en cas d'Offre souscrite à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), et ont vocation à être servis prioritairement et en intégralité, étant précisé qu'ils pourront néanmoins être réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les souscriptions recueillies dans le cadre de l'Offre seraient très supérieures au nombre des Actions Nouvelles).

L'investissement de Guerbet intervient alors que les deux sociétés ont commencé à discuter d'une possible collaboration sur l'intelligence artificielle au service des essais cliniques sur le pancréas et le glioblastome tel que développé par la Société. En juillet dernier, la Société et Guerbet ont ainsi soumissionné ensemble pour obtenir un financement de l'Etat (dans le cadre d'un Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC)) dans ce domaine. Indépendamment des chances (limitées) d'obtenir un tel financement, l'accord signé le 23 septembre 2021 sur l'engagement de souscription de Guerbet prévoit que les deux sociétés discuteront du champ d'une collaboration concernant la plateforme AGuIX puis négocieront de bonne foi un accord de collaboration à cet effet.

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.

Engagement de conservation : tous les actionnaires et porteurs de titres donnant accès au capital de la Société consentiront aux Teneurs de Livre Associés un engagement de conservation portant sur les actions détenues à la date de fixation du Prix de l'Offre pour une période de 270 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Garantie : l'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie par les Teneurs de Livre Associés.

Actionnariat après l'Offre : A l'issue de l'Offre, l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit (sur la base du point médian de la fourchette de prix) et en prenant comme hypothèse que les ordres placés par les actionnaires existants et Guerbet décrits ci-dessus seront servis intégralement :

| Actionnaires | Détenion (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) | | Détenion (après exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation) | | Détenion (après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) | |
|----------------------------|---|--------------|---|--------------|---|--------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | Nombre d'actions | % du capital | Nombre d'actions | % du capital |
| Bpifrance Investissement | 1.500.418 | 19,1% | 1.500.418 | 18,5% | 1.500.418 | 17,8% |
| Concert Arbevel | 789.877 | 10,1% | 789.877 | 9,7% | 789.877 | 9,4% |
| Omnes Capital | 653.200 | 8,3% | 653.200 | 8,1% | 653.200 | 7,8% |
| Supernova Invest | 423.809 | 5,4% | 423.809 | 5,2% | 423.809 | 5,0% |
| Autres investisseurs | 86.975 | 1,1% | 86.975 | 1,1% | 86.975 | 1,0% |
| Total investisseurs | 3.454.279 | 44,0% | 3.454.279 | 42,6% | 3.454.279 | 41,1% |
| Géraldine Le Duc | 627.000 | 8,0% | 627.000 | 7,7% | 627.000 | 7,5% |
| Olivier Tillement | 575.750 | 7,3% | 575.750 | 7,1% | 575.750 | 6,8% |

Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

| | | | | | | |
|---------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| Total fondateurs | 1 202.750 | 15,3% | 1 202.750 | 14,8% | 1 202.750 | 14,3% |
| HOLA | 466.250 | 5,9% | 466.250 | 5,8% | 466.250 | 5,5% |
| Nano-H | 362.500 | 4,6% | 362.500 | 4,5% | 362.500 | 4,3% |
| Guerbet | 174.418 | 2,2% | 174.418 | 2,2% | 174.418 | 2,1% |
| Autres actionnaires | 1.014.500 | 12,9% | 1.014.500 | 12,5% | 1.014.500 | 12,1% |
| Public | 1.171.515 | 14,9% | 1.433.143 | 17,7% | 1.734.015 | 20,6% |
| Total | 7.846.212 | 100,0% | 8.107.840 | 100,0% | 8.408.712 | 100,0% |

4.1.2 Estimation des dépenses totales liées à l'émission : Sur la base d'un prix d'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix, les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 2,78 millions d'euros. Aucune dépense ne sera facturée aux investisseurs.

4.1.3 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre : L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus et du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) serait la suivante :

| (en % du capital et des droits de vote) | Base non diluée | Base diluée* |
|--|-----------------|--------------|
| Avant l'Offre | 1,00% | 0,91% |
| Après l'Offre à 100% (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) | 0,78% | 0,72% |
| Après l'Offre à 100% (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation) | 0,75% | 0,70% |
| Après l'Offre à 100% (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) | 0,73% | 0,68% |
| Après l'Offre à 75% | 0,82% | 0,76% |

* En tenant compte des 629.500 actions pouvant résulter de l'exercice des titres donnant accès au capital de la Société en circulation

4.1.4 Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur : Sans objet.

Point 4.2 - Raison d'établissement de ce prospectus

4.2.1 Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci : Sur la base de la position de trésorerie à la date de la présente Note d'Opération et de ses prévisions de consommation de trésorerie, la Société estime disposer des ressources lui permettant de mener à bien son programme de développement jusqu'à début octobre 2022.

L'Offre est destinée, d'une part, à consolider la situation financière de la Société et, d'autre part, à la doter de moyens supplémentaires en vue de poursuivre le développement du médicament candidat AGuIX, et plus spécifiquement de faire évoluer le pipeline d'essais cliniques actuel (couvrant notamment les indications du glioblastome, du pancréas et des métastases cérébrales) vers des essais d'enregistrement, dont la Société serait le promoteur.

La Société souhaite affecter le produit net des fonds levés dans le cadre de l'Offre (d'un montant d'environ 27,2 millions d'euros pouvant être porté à environ 36,3 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base du point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre) selon la répartition suivante : (i) plus d'un tiers pour les dépenses liées aux études cliniques et aux approbations réglementaires, incluant les dépenses courantes liées aux salaires rattachés à ces activités. Ces dépenses auraient pour objectif de soutenir la stratégie d'enregistrement notamment en démarrant les nouvelles études NANOGMBM-R, NANOPANC, et/ou éventuellement une indication d'enregistrement issue d'un essai exploratoire ; (ii) plus d'un tiers pour assurer la fabrication de la nanoparticule AGuIX, incluant les dépenses courantes liées aux salaires rattachés à ces activités. Ces dépenses permettraient notamment de produire la nanoparticule en quantité suffisante pour alimenter le pipeline d'essais cliniques décrit au (i) ci-dessus, produire les lots d'enregistrement, lancer le processus de validation de fabrication et réaliser les opérations associées à la mise en place de fournisseurs alternatifs ; (iii) le solde (soit un peu moins d'un tiers) pour financer les dépenses courantes de la société, à savoir la recherche et développement visant à une meilleure compréhension du mode d'action d'AGuIX, le remboursement de la dette financière de la Société (notamment les prêts Bpifrance et les prêts garantis par l'Etat pour un montant de 1,3 millions d'euros), ainsi que les dépenses de fonctionnement (propriété intellectuelle, gestion, administration, direction et gouvernance).

Dans le cas où l'Offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75%, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (soit un produit net estimé d'environ 18,1 millions d'euros), la Société procéderait aux arbitrages suivants, sans que la répartition ci-dessus ne soit substantiellement modifiée : (i) le design du ou des essai(s) d'enregistrement serait revu à la lumière de la trésorerie disponible de sorte à privilégier les indications cliniques ayant apporté la meilleure preuve de concept, tout en tenant compte des coûts requis pour la fabrication du médicament en quantité nécessaire pour soutenir cette approche (ii) plus spécifiquement, les dépenses associées à la production des lots d'enregistrement, au démarrage de la validation du processus de fabrication et à la mise en place de fournisseurs alternatifs seraient



Communiqué de Presse

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie

| | |
|---|---|
| | <p>reportées à une opération de financement ultérieure ; (iii) enfin, les dépenses associées aux frais généraux et administratifs seraient adaptées pour soutenir l'approche clinique, tout en veillant à assurer la pérennité de la Société.</p> <p>La poursuite des programmes de développement de la Société, et notamment les investissements nécessaires dans le développement clinique continueront dans le futur à générer des besoins de financement importants que la Société pourrait ne pas être en mesure d'autofinancer, ce qui la conduirait à rechercher de nouvelles sources de financement, le cas échéant en recourant à de nouvelles augmentations de capital.</p> <p>A la date du Prospectus, la Société estime que le produit net des fonds levés dans le cadre de l'Offre (y compris dans le cas où l'Offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75%) lui permettrait de soutenir le financement de sa stratégie jusqu'en début d'année 2025.</p> |
| 4.2.2 | <p>Convention de prise ferme avec engagement ferme : L'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie conclu entre Bryan, Garnier & Co Ltd et Bryan Garnier Securities (ensemble, le « Coordinateur Global et Teneur de Livre Associé »), Banque Degroof Petercam SA (avec le Coordinateur Global et Teneur de Livre Associé, les « Teneurs de Livre Associés ») et la Société (le « Contrat de Garantie ») dont la signature devrait intervenir le jour de la fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 12 octobre 2021). Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie ne serait pas signé, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient annulées rétroactivement. Dans l'hypothèse où le Contrat de Garantie serait signé puis résilié conformément à ses termes, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient annulées rétroactivement. Le Contrat de Garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.</p> |
| 4.2.3 | <p>Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'Offre : Chacun des Teneurs de Livre Associés et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre à l'avenir, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> |
| Point 4.3 - Qui est l'offreur de valeurs mobilières (si différent de l'émetteur) ? | |
| 4.3.1 | Sans objet. |